

LE PROGRAMME INTERACT

Origines et objectifs du programme INTERACT

Le programme INTERACT (**INTER**reg - **A**nimation, **C**oordination, **T**ransfert) découle de l'initiative communautaire INTERREG dédiée à la coopération en vue d'un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen.

Il vise à tirer profit de l'expérience et des leçons des programmes INTERREG I (1989-1993) et INTERREG II (1994-1999) et cherche à améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre d'INTERREG III au cours de la période de programmation actuelle (2000-2006, budget total de 4.875 milliards d'euros).

Il prévoit l'échange d'expériences et la mise en réseau et doit fournir de l'aide aux gestionnaires des programmes et assurer la diffusion d'information sur les activités d'INTERREG aux acteurs nationaux, régionaux et locaux et au public en général.

INTERACT couvre l'ensemble des 25 pays de l'Union européenne et les pays voisins tandis qu'INTERREG III est composé de différents espaces pour chacun des trois volets de coopération :

➤ *Volet A : coopération transfrontalière*

La coopération transfrontalière entre zones contiguës vise à développer des pôles économiques et sociaux transfrontaliers à partir de stratégies communes de développement territorial durable.

➤ *Volet B : coopération transnationale*

La coopération transnationale entre autorités nationales, régionales et locales vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union grâce à la formation de grands groupes de régions européennes.

➤ *Volet C : coopération interrégionale*

La coopération interrégionale entre régions non contiguës a pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques et des instruments de développement régional grâce à des échanges d'information et à des partages d'expériences.

Le programme INTERACT comprend trois axes déclinés en mesure :

➤ *Axe 1 : Soutien à la gestion d'INTERREG*

- Mesure 1: information et animation
- Mesure 2: qualification et transfert

➤ *Axe 2 : Développement d'INTERREG - Initiatives locales et régionales*



- *Axe 3: Coopération et gestion de la transition dans les régions frontalières avec les nouveaux États membres*
 - Mesure 1 : outils de coopération communs
 - Mesure 2 : développement de la participation à INTERREG
- *Axe 4 : Assistance technique* : finance le fonctionnement des organes qui mettent en œuvre le programme INTERACT.

Durée et financements

Le programme INTERACT a été approuvé par la Commission européenne le 16 décembre 2002 et est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le programme bénéficie jusqu'à fin 2006 d'une enveloppe totale de 39,5 millions d'euros dont 28,1 millions d'euros de FEDER et 11,4 millions d'euros de cofinancements nationaux.

Les instances du programme

La gestion du programme a été confiée, après consultation de l'ensemble des autorités nationales, à la Chancellerie fédérale de la République d'Autriche.

Les organes principaux du programme INTERACT sont l'Autorité de gestion, le secrétariat INTERACT, les points INTERACT et le comité de suivi.

L'Autorité de gestion est garante de la cohérence du programme. Elle en assure la coordination et fait des propositions.

Le Secrétariat INTERACT est localisé à Vienne. Il constitue l'épine dorsale de la structure de mise en œuvre du programme. Au nom de l'Autorité de gestion, il est chargé d'apporter une assistance technique au programme.

Par ailleurs **cinq Points INTERACT**, localisés à travers l'Union européenne, ont été désignés pour conduire des missions bien spécifiques en appui au Secrétariat INTERACT :



INTERACT Point Tool Box à Valence (Espagne) et à Maastricht (Pays-Bas) élabore des outils (conventions types, guide sur l'éligibilité des dépenses...) visant à faciliter la gestion des programmes et des projets INTERREG.



INTERACT Point III C Coordination à Rostock (Allemagne) facilite la coordination entre les 4 programmes INTERREG III C pour que ces programmes adoptent des modalités de gestion similaires.



INTERACT Point Qualification and Transfer à Viborg (Danemark) organise des séminaires de formation et monte des groupes de travail spécifiques (communication, gestion financière...) pour une plus grande professionnalisation des gestionnaires des programmes INTERREG.



INTERACT Point Managing Transition à Vienne (Autriche) et à Turku (Finlande) apporte des conseils aux acteurs des programmes INTERREG présents dans les 10 nouveaux Etats membres, dans les régions de 5 anciens pays de l'Europe des Quinze frontaliers avec ces nouveaux membres (Finlande, Allemagne, Autriche, Italie et Grèce) et dans les nouvelles régions frontalières de l'Union européenne.



INTERACT Point Information and Animation à Östersund (Suède) assure un échange des savoirs entre les trois volets d'INTERREG et une large diffusion des informations (élaboration d'une base de données présentant les projets INTERREG...).

Le comité de suivi supervise les activités de l'ensemble de ces organes, s'assure de la qualité et de l'efficacité du programme et sélectionne les projets qui seront financés par le FEDER. Il est présidé par un représentant issu de l'Etat membre assurant la présidence de l'Union européenne. La présidence est tournante tous les 6 mois. Pendant toute la durée du programme, le Vice-président est un représentant de l'Autorité de gestion INTERACT, la Chancellerie fédérale de la République d'Autriche.

POUR PLUS D'INFORMATIONS IL EST POSSIBLE DE CONSULTER LE SITE INTERACT :

www.interact-eu.net